

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2011

*Le 10 Novembre 2011 : convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 15 Novembre 2011 à 20 h 30.*

*L'an deux mil onze, le 15 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance ordinaire, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAGAIN, Maire.*

---

 **Etaient présents** : Daniel LAGAIN, Maire, Catherine CORDIER, Murielle DUMARGNE, Anne FATOUX, Françoise PARANT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier DE AMORIN, Wily DUBOS, Didier DUMARGNE, Hubert FOURNET, Bernard JACQUINET, Dominique PATEIRON, Timothée STROEBEL.

**Absents excusé** : Olivier BAN ayant donné pouvoir à Monsieur Wily DUBOS.

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance : *Catherine CORDIER*

---

Monsieur LAGAIN ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du Conseil Municipal du *11 Octobre 2011*. Aucune correction ou modification n'étant apportée, le Procès Verbal est signé à l'unanimité par tous les membres.

### **ORDRE DU JOUR :**

- **Délibérations** :
  - 41/2011 : Décision modificative pour règlement factures GNAT et Flamand Mélique (Débit de l'article 2315 Crédit à l'article 2031 pour un montant de 4 700 Euros)
  - 42/2011 : Mise à jour de l'actif de la commune
  - 43/2011 : Vote du taux de la Taxe d'aménagement
  - 44/2011 : Délégation au Maire de se porter partie civile
  
- **Sujets Divers** :
  - Points sur le permis de construire du lotissement
  - Convocation du Maire au Tribunal Correctionnel le 6 Décembre 2011
  - Préconisations sur l'utilisation de la salle des fêtes actuelle
  - Avancement sur l'achat du terrain situé en bas des tennis, compromis de vente
  - Rapports des commissions
  - C.C.A.S.
  - Point sur les réunions concernant le projet de la nouvelle Intercommunalité
  
- **Questions diverses** :



**43/2011 : Vote du taux de la Taxe d'aménagement**

Le Maire rappelle l'exposé qui a été fait lors du dernier Conseil Municipal au sujet de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) qui sera remplacée en 2012 par la Taxe d'Aménagement (TA) et dont le taux doit être voté pour fin Novembre. A cet effet il avait fourni à l'ensemble des conseillers une comparaison de calcul, ainsi que les copies du fascicule « *la vie Communale et Départementale* », permettant un vote réfléchi lors du tout prochain Conseil Municipal. Il rappelait également que le taux de TLE sur Villers Allerand est actuellement de 3 %, et que la future TLE prévoit un champ de 1 % à 5%, une étude montrant d'autre part que l'équivalent d'un taux actuel de TLE de 3 % est environ de 2,5 % pour la TA.

Après échanges le taux retenu soumis au vote est de 3 %.

*Il est donc procédé au vote à mains levées :*

**CONTRE : 0                      ABSTENTIONS : 0                      POUR : 15**  
**ACCEPTE A L'UNANIMITE.**

**44/2011 : Délégation au Maire de se porter partie civile**

Le Maire expose le constat qu'il a réalisé dernièrement sur les travaux du lotissement et qu'il sera vraisemblablement amené à se porter partie civile pour la Commune.

Le Maire soumet au Conseil la délégation visant le Maire à se porter partie civile si nécessaire.

*Il est donc procédé au vote à mains levées :*

**CONTRE : 0                      ABSTENTIONS : 0                      POUR : 15**  
**ACCEPTE A L'UNANIMITE.**

## **SUJETS DIVERS :**

### 1) *Points sur le permis de construire du lotissement :*

Le Maire expose en détail la chronologie des différents contrôles réalisés les jours derniers.

### 2) *Convocation du Maire au Tribunal Correctionnel le 06 décembre 2011*

Dans le cadre d'une plainte pour faux en « *écriture publique ou authentique* » et après enquête de gendarmerie, le Maire Daniel LAGAIN est convoqué au Tribunal Correctionnel de Reims à 14 h 00, comme victime au nom de la Commune.

Il était précisé dans cette convocation qu'il pouvait être assisté par un avocat. Notre cabinet d'avocats consulté, à qui nous avons fourni les informations, nous accompagnera dans cette procédure.

### 3) *Préconisation sur utilisation de la salle des fêtes actuelle*

Comme exposé lors de précédents conseils, en fonction de l'occupation régulière restreinte d'environ 5 heures par semaine de cette salle en inéquation avec les coûts de fonctionnements générés et l'exigence des normes de sécurité, nous envisageons de n'y maintenir que des activités ne nécessitant pas de fonctionnements importants. Il a été décidé notamment pour le chauffage de maintenir une température minimale (hors gel).

*A cet effet :*

- Les activités scolaires, suite à l'accident rapporté de Janvier 2011, sont transférées dans la salle de Tennis en accord avec le bureau du club
- Une convention entre la Ville de Reims et la Commune de Villers Alleraud est en cours de signature pour qu'une salle de la Rosière puisse être mise gracieusement et temporairement à la disposition de l'activité de gymnastique le mercredi soir

Les activités restantes (CAVAM, Badminton, Feux Follets) pourront continuer s'ils le désirent à occuper cette salle dans les conditions retenues.

Sans autre alternative, la salle se doit néanmoins de pouvoir répondre à des réunions publiques ou utilisations ponctuelles. Le tournoi de belote et l'exposition des miniatures des engins agricoles pourront s'y dérouler.

Le chauffage pour ces activités ponctuelles sera réajusté avant l'occupation pour un minimum de confort indispensable.

4) **Bilan 1<sup>ère</sup> réunion de travail sur projet nouvelle salle des fêtes**

En l'absence d'Olivier BAN, Bernard JACQUINET expose le compte rendu de la réunion de travail du 8 Novembre (adressé à l'ensemble des conseillers) qui a retenu les principes à l'unanimité des présents. Monsieur BAN a été désigné chef de projet pour cette salle des fêtes.

A la question sur la nécessité d'un groupe de travail, il est retenu que compte tenu de l'importance ce groupe de travail sera le conseil municipal, comme il a été procédé jusqu'à présent pour l'ébauche du projet.

5) **Avancement sur l'achat du terrain en bas du tennis, compromis de vente**

Le Maire tient avant tout à remercier la famille GIRAUX pour avoir accepté la vente de ces parcelles, sans objectifs spéculatifs, ainsi que Marie Antoinette LAPOINTE qui accepte l'arrêt du bail.

Le compromis devait être signé Lundi 14 Novembre, mais la relecture nous a interpellés. En effet il était spécifié que le vendeur acceptait de vendre ces parcelles dans le but de la construction par la commune d'une nouvelle salle des fêtes dans les 5 ans. Ne sachant pas à ce jour si celle-ci sera construite sur ces parcelles ou sur l'actuelle aire de jeu (selon les données d'architecte et de coût des alternatives que nous n'avons pas à ce jour), Monsieur LAGAIN a proposé la modification de salle des fêtes ou annexes (parking, aire de jeux,..), en précisant que ces terrains ne feraient pas l'objet d'une possible construction de lotissement comme le vendeur l'avait spécifié initialement. Ils seraient strictement limités à des activités communales. Ce compromis revu, doit normalement être signé en fin de semaine.

6) **Rapport des commissions**

- **Communication/Cellule de crise** :

Catherine CORDIER demande aux membres présents leurs suggestions pour le bulletin de Janvier 2012. D'autre part, il serait souhaitable de prévoir un samedi matin pour effectuer une situation de crise dans le village.

- **Urbanisme**

Bernard JACQUINET expose que les derniers travaux réalisés ont été :

- Le chemin des Ruelles
- La Rue de la Tuilerie

- **Gestion** :

Monsieur DE AMORIN prend la parole et demande où en est la subvention de la rue des Prés Bonnet. Monsieur LAGAIN informe Monsieur DE AMORIN qu'il en parlera demain à Monsieur TOULLEC.

- Culture :

Madame Françoise PARANT demande qu'une réunion pour définir les manifestations et le budget culture 2012 soit programmée. La date retenue est le 22 Novembre à 19 heures.

- Fêtes et Cérémonies

Monsieur Jean-Marie CHAPPELLET remet à Monsieur LAGAIN un devis pour les illuminations de Noël. Le devis étant assez élevé, il a été décidé de ne décorer que la place du village, ceci dans un souci d'économies.

Les cérémonies du 11 Novembre se sont bien déroulées. Nous avons constaté qu'il y avait plus de monde que l'année précédente. Tout laisse à penser que c'est la présence des enfants des écoles qui ont chanté la Marseillaise et l'hymne Européen qui a suscité cette présence.

- Patrimoine :

Monsieur CHAPPELLET a fait établir par Monsieur BOUVIER un devis pour la réfection du mur de l'église (devant et derrière). Ce devis s'élève approximativement à 3 850,00 €. Monsieur CHAPPELLET demandera deux autres devis.

Monsieur CHAPPELLET nous informe qu'une dizaine de caisses d'archives ont été déplacées dans l'ancienne mairie. Il se pose le problème de savoir ce que l'on garde. Le stockage, après concertation, peut se faire au 1<sup>er</sup> étage de la nouvelle mairie. Afin de réduire les coûts, des étagères seront mises en place. Par contre, pour un souci de confidentialité, certaines archives devront être mises dans des armoires fermées à clef.

7) C.C.A.S

Madame Anne FATOUX rappelle qu'une collecte aura lieu Samedi 19 Novembre après-midi.

Les invitations pour le repas des personnes âgées du 11 décembre ont été adressées.

Intervention de Madame Murielle DUMARGNE.

Madame DUMARGNE nous informe qu'une réunion au sujet du fleurissement s'est tenue le 8 Novembre dernier. Les commandes pour la saison prochaine seront passées avant fin Décembre. Les plantations se feront les 25 et 26 Mai 2012.

8) Point sur les réunions concernant le projet de nouvelle Intercommunalité

Comme exposé précédemment, les Intercommunalités environnant Reims, avaient proposé une situation intermédiaire par rapport au projet préfectorale par la constitution de 4 « pétales » autour de l'agglomération Rémoise, permettant sans atrophier fiscalement les intercommunalités périphériques durant cette étape intermédiaire, de les préparer à une grande aggro 2020.

A cet effet, deux réunions ont été organisées avec les différents Maires, Présidents d'intercom et des Représentants de Reims Métropole. Monsieur LAGAIN pense, à titre personnel, qu'entre ces deux réunions, des échanges ponctuels ont eu lieu car si à la première réunion il apparaissait un certain consensus des agglomérations périphériques (Nord, Est Ouest Sud) la deuxième n'a pas permis d'échange. C'est- encore très personnel, mais lors de la deuxième réunion, il a fortement ressenti une condescendance accrue par rapport à la première réunion, des représentant de Reims Métropole qui, il faut le rappeler ne sont pas forcément des élus.

Ce point est important, car compte tenu de l'importance, les Maires et Présidents attendaient au moins la présence de Madame la Maire de Reims, surtout lors de la deuxième réunion qui se tenait dans les bâtiments de Reims Métropole.

Devant cette situation, une réunion s'est déroulée le Lundi 14 courant à la Mairie de Ludes pour élaborer un amendement qui reprend les propositions, non plus sur l'ensemble des pétales, mais uniquement les intercom. sud/sud est. Cet amendement a été validé par l'ensemble des présents et sera déposé par Gérard Poix le 17 Novembre, date ultime pour la validation des propositions d'amendements.

Monsieur LAGAIN ajoute, dans cette approche, qu'en fonction de la constitution du CDCI, il est probable que cet amendement ne sera pas reçu. Monsieur LAGAIN souhaite également souligner l'investissement du Président de notre intercommunalité dont il a fait preuve tout au long de cette démarche pour défendre nos arguments et nos intérêts.

- **Questions diverses :**

Une réunion Intercommunalité est prévue le Mercredi 16 Novembre 2011.

Monsieur LAGAIN informe les membres présents que des sacs de sel ont été volés rue des Prés Bonnet . D.LAGAIN a porté plainte auprès des services de gendarmerie.

Des nouvelles chaises ont été achetées. Les anciennes, vu leur état, seront détruites.

Monsieur Wily DUBOS nous informe qu'un spectacle de fin d'année pour les enfants aura lieu en Janvier 2012, en association avec la commune de Chigny les Roses. Le lieu d'accueil restant à déterminer.

***Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 23 h 10***